

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20240409-8	<u>Séance du 09 avril 2024 à 18h30</u>
<p>L'an deux-mille-vingt-quatre le neuf du mois d'avril le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>	
<p>NOTA Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit le Conseil Municipal, que la convocation du Conseil Municipal a été adressée le 27 mars 2024 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p><u>Etaient présents ()</u></p>	
<p>Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.</p>	
<p><u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u></p>	
<p>a donné procuration à ,</p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>	

OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire expose que par délibération 20240305-4 en date du 05 mars 2024, le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalent a été présenté aux élus qui ont validé le plan de financement suivant :

Co-financeurs	Dépenses subventionnables €	Taux	Subventions escomptées €	%	
				Sur total € H.T. 1 141 666,67	Sur total € T.T.C.
DEPARTEMENT DU DOUBS	200 000,00	30%	60 000,00	5,26%	4,38%
	300 000,00	20%	60 000,00	5,26%	4,38%
ETAT	1 141 666,67	30%	342 500,00	30,00%	25,00%

(suite) Co-financeurs		Dépenses subventionnables €		Taux	Subventions escomptées €		%	
REGION B.F.C.	EFFILOGIS	500 000,00	Plafonds des travaux	20%	100 000,00	8,76%	7,30%	
REGION B.F.C.	Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique	1 141 666,67	Totalité de l'opération	30%	342 500,00	30,00%	25,00%	
TOTAL SUBVENTIONS ESCOMPTEES					905 000,00	79,27%	66,06%	
MONTANT SOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT					465 000,00	40,73%	33,94%	
TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.					1 370 000,00	100%		

Or, les nouvelles modalités d'aides aux projets « 2024 EFFILOGIS » sont parues mi-mars. L'aide n'est plus cumulable avec d'autres aides de la Région Bourgogne Franche-Comté sur le même projet.

De ce fait, il convient de déposer un seul projet à la Région Bourgogne Franche-Comté au titre de « Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique » pour un montant de 442 500 €, soit le montant cumulé des deux subventions.

Ainsi, le nouveau plan de financement des travaux pourrait être le suivant :

Co-financeurs		Dépenses subventionnables	Taux	Subventions escomptées €	%		
					Sur total H.T. 1 141 666,67 €	Sur total T.T.C.	
DEPARTEMENT DU DOUBS	P@C25 - VOLET B Soutien à la vie local	200 000,00	Plafonds des travaux à 200 000 €	30%	60 000,00	5,26%	4,38%
		300 000,00	Bonification pour la tranche de dépenses comprises entre 200 000 € et 500 000 €	20%		60 000,00	5,26%
ETAT	D.S.I.L.	1 141 666,67	Totalité de l'opération	30%	342 500,00	30,00%	25,00%
REGION B.F.C.	Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique	1 141 666,67	Totalité de l'opération	38,76%	442 500,00	38,76%	32,30%
TOTAL SUBVENTIONS ESCOMPTEES					905 000,00	79,27%	66,06%
MONTANT SOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT					465 000,00	40,73%	33,94%
TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.					1 370 000,00	100%	

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, A de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement exposé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Département du Doubs, à l'Etat, et à la Région B.F.C.,
- **S'ENGAGE** à prendre en charge le financement des organismes cités qui ne répondraient pas à hauteur de la subvention prévue et demandée,
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention des décisions attributives de subventions,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Seloncourt, le 09 avril 2024

**Le Maire,
Daniel BUCHWALDER**

PROJET